

## Commission permanente du 12 décembre 2022

### **Rapport 69, relatif au renouvellement des partenariats avec les CCAS et les associations conventionnées au titre de l'accompagnement des allocataires du RSA pour l'année 2023**

#### Intervention de Franck Mora

Avec ce rapport, il est proposé de renouveler pour un an, les conventions type du Département avec les CCAS et les associations, concernant l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA. Ceci, dans l'attente du nouveau Plan départemental pour l'insertion et l'emploi qui sera adopté en 2023, afin de mettre en œuvre une nouvelle stratégie RSA en 2024.

Nouvelle stratégie qui impliquera, est-il précisé, de revoir les modalités de partenariat y compris avec les CCAS et les associations.

En janvier dernier, nous nous étions opposés à ce projet de convention, car nous considérons qu'elle conduisait à pénaliser les CCAS, qui très souvent sont en charge d'accompagner les publics parmi les plus éloignés de l'emploi ou de la formation. Des CCAS qui sont donc confrontés le plus souvent, à développer des parcours d'insertion sociale en direction de publics seuls, sans enfants, souvent en très grande précarité.

Et donc là, le court et moyen terme pour ces personnes, c'est pour l'essentiel de l'insertion sociale.

Avec ce rapport, comme vous l'aviez annoncé à l'époque, le financement au titre de l'accompagnement sera effectif, si et seulement si, une fois l'allocataire orienté, son accompagnement est effectif sous un mois (deux mois précédemment).

Autant dire que très souvent, ce sera mission impossible pour les CCAS et leurs travailleurs sociaux.

C'est pourquoi, nous renouvelons notre opposition à cette convention.